

FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
Administration générale du Sport – ADEPS
Service des Subventions

Bld. Léopold II, 44 – 1080 BRUXELLES
Mme. Bernadette LESSENS
Tél : 02/413.26.48
E-Mail : bernadette.lessens@cfwb.be



Dossier n°

Date d'introduction :



OBLIGATOIRE :

Sceau de la fédération reconnue en application du décret du 08 décembre 2006

PROMOTION DU SPORT ET LA NOTORIETE

PARTICIPATION AUX ACTIVITES

SOUS PEINE DE REFUS, la présente demande de subvention pour les activités servant la promotion du Sport et la notoriété de la Communauté française doit être adressée à l'Administration générale du Sport (ADEPS).

AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LA DATE DE REALISATION DE L'ACTIVITE
(cette disposition est de stricte application).

DEMANDE DE SUBVENTION

Application des dispositions de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour les activités servant la promotion du sport et de la notoriété de la Communauté française

Décret du 25 octobre 2012 relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques de catégorie 1 dans les infrastructures sportives

1. Activités :

Libellé

Date : du au

Lieu

2. Dénomination et siège du groupement organisateur :

.....
.....
.....

3. Dénomination du groupement participant :

.....
.....

FORME JURIDIQUE : (ASBL, association de fait ou autre) **A préciser** – N° d'entreprise (*)
(Obligatoire)

.....
.....
.....

8 Liste des accompagnateurs avec nom, prénom et qualification (entraîneur, coach, chef de délégation, kiné, médecin...)

.....
.....
.....
.....

9. Liste et palmarès des équipes adverses (résultats récents) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

10. Conditions financières dans lesquelles le groupe sélectionné participe.
Projet de budget détaillé :

| I. <u>DEPENSES</u> | Montant Euro | Réservé à l'Administration |
|---|-------------------------|---------------------------------------|
| A. Frais administratifs (limités à 10% du total général des dépenses justifiées) (voir I ci-dessous) | | |
| B. Frais de location d'équipements et de matériel sportifs | | |
| C. Frais de transport de matériel (y compris le remorquage de ce matériel sportif) | | |
| D. Frais d'assurance propres à l'activité | | |
| E. Frais de déplacement | | |
| F. Frais de séjour et de logement (limités à Euro) (par jour et par participant) | | |
| G. Frais d'inscription propres à l'activité | | |
| <u>TOTAL général des dépenses prévues (I)</u> | | |
| II. <u>RECETTES</u> | | |
| A. Subventions autres que celles octroyées par l'ADEPS | | |
| B. Montant des quote-parts réclamées aux participants | | |
| C. Conditions financières | | |
| D. Divers (à préciser) | | |
| <u>TOTAL général des recettes prévues (II).</u> | | |
| <u>DEFICIT : (I - II)</u> | | |

11. Nous affirmons sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

à, le

RESPONSABLE DU GROUPEMENT PARTICIPANT (Président, secrétaire ou trésorier)

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Qualité :

Signature :

12. Appréciation circonstanciée de la fédération (1).

à, le

Signature du responsable de la Fédération :

(1) Cette rubrique ne doit pas être complétée lorsque la fédération introduit elle-même la demande.

TRES IMPORTANT

Numéro et dénomination du compte auquel la subvention doit être versée

Compte n °:

Libellé :

à (localité):

*(Adresse complète)

JOINDRE un virement bancaire annulé ou une attestation bancaire au nom de votre association et relatif au compte repris ci-dessus :

- 1) lorsqu'il s'agit d'une première demande
- 2) lors d'un changement de numéro de compte.

EN CAS D'APPROBATION DE PRINCIPE DE LA DEMANDE :

A l'issue de l'activité :

- Fournir les résultats en y joignant un rapport circonstancié au sujet des prestations des athlètes relevant de la Communauté française.

- Faire parvenir, au moyen du formulaire adéquat qui sera transmis en temps opportun, le bilan comptable appuyé **des factures et ou déclarations de créance accompagnées de l'extrait de compte prouvant le paiement.**